

# RANDONNÉE PÉDESTRE



## La Régalade des 3 Clochers

CASTELNAU DE MANDAILLES – Aveyron

Dimanche 28 septembre 2025

Plusieurs associations de la commune (\*) se sont regroupées pour vous proposer une randonnée découverte et gourmande de notre territoire.

### BULLETIN D'INSCRIPTION

<b>DURÉE / NIVEAU</b>  Facile	<b>Rando pédestre</b> 	<b>DISTANCE</b> 17,5 km
<b>LIEU DE DÉPART</b> 10 Chemin de Barry 1 Castelnau-de-Mandailles	<b>ACCESSIBILITE</b>	<b>TYPE PARCOURS</b>
<b>ALTITUDE</b> ↑ 785 m    ↘ 780 m ↓ 444 m    ↙ -780 m		

### Inscription jusqu'au 14 septembre 2025

👋 Aucune inscription ne sera acceptée sur place le jour même

**Droit d'inscription : 25€**

**Les bénéfices seront versés à la recherche pour les maladies neurodégénératives**

Merci de privilégier le paiement par chèque à l'ordre du « société de pêche de Castelnau de Mandailles »  
**À renvoyer accompagné de votre règlement à :** Mairie de Castelnau de Mandailles\_La Régalade des 3 Clochers\_9 rue de la Housse Galante\_12500 CASTELNAU DE MANDAILLES

Pour tous renseignements contactez la mairie de Castelnau de Mandailles

05.65.48.71.45 ou [mairie@castelnaudemandailles.fr](mailto:mairie@castelnaudemandailles.fr)

## CHEF D'ÉQUIPE

NOM Prénom :

Adresse :

CP ville :

Âgé :

Tél portable :

Mail :

## MEMBRES DE L'ÉQUIPE

Si plus de 6 personnes, inscrire le nom, prénom et l'âge sur papier libre

NOM	Prénom	Âgé*
2		
3		
4		
5		
6		

*\*Enfant à partir de 12 ans*

Certificat médical obligatoire pour les + de 65 ans, ou licence de randonnée, ou courrier de décharge de responsabilité.

- J'autorise l'organisation « La régallade des 3 clochers » à utiliser mon adresse mail afin de recevoir toutes les informations concernant cet événement.
- J'autorise à reproduire sur tout support et par tous procédés et à diffuser, à titre gratuit, et non exclusif, l' (ou les) image(s) me représentant.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement sous toute forme et tous supports, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports numériques, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux. La présente autorisation est consentie pour le monde entier et sans aucune limite de temps.

Aucun remboursement ne sera effectué, sauf sur présentation d'un justificatif médical nominatif (dans le délai de 7 jours maximum après la manifestation).

**Un message de confirmation avec l'heure de départ et le règlement sera envoyé par mail**

(\*) Foyer rural de Castelnau – Foyer rural de Mandailles – comité d'animations de Condamines – Club de l'Age d'Or – Société locale de Chasse – Société de Pêche – Club de Quilles Castelnau de Mandailles – Association Saint Roch – Castelcountry 12 –